

Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: licenciements dans le secteur du transport aérien en Finlande

2021/0116(BUD) - 07/06/2021 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 658 voix pour, 31 contre et 7 abstentions, une résolution sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) à la suite d'une demande de la Finlande - EGF/2020/007 FI /Finnair.

Le Parlement a approuvé la proposition de décision visant à mobiliser le FEM en vue d'octroyer une contribution financière d'un montant de **1.752.360 EUR** en crédits d'engagement et de paiement dans le cadre du budget de l'Union pour l'exercice 2021 en réponse à la demande présentée par la Finlande confrontée à des licenciements dans le secteur des transports aériens.

Cette contribution représente 60 % du coût total de 2.920.600 EUR, somme correspondant aux dépenses pour les services personnalisés à concurrence de 2.730.600 EUR et aux dépenses pour financer les activités de préparation, de gestion, d'information et de publicité et les activités de contrôle et de compte rendu, à concurrence de 190.000 EUR.

Lien entre les licenciements et une crise financière et économique mondiale

La résolution note que la pandémie de COVID-19 a profondément affecté le secteur aérien en raison des restrictions de déplacement qui ont provoqué une chute du trafic aérien international de 98,9 % en avril 2020 par rapport à avril 2019, tandis que 64 % des avions étaient à l'arrêt dans le monde. La demande internationale de passagers a chuté de 75,6 % en 2020 par rapport au niveau de 2019.

L'aéroport d'Helsinki est une plaque tournante importante pour le transport aérien. Alors que Finnair affichait de solides résultats financiers avant le début de la pandémie, le nombre de passagers transportés par Finnair s'est effondré de 76,2 % et ses recettes ont chuté de 73,2 % en 2020 par rapport à 2019, entraînant pour la compagnie une perte d'exploitation de 464,5 millions d'euros en 2020.

Finnair a dû réduire ses coûts pour faire face à cette crise, ce qui a conduit à la suppression de 700 emplois, la quasi-totalité des travailleurs étant en chômage technique pendant une partie de l'année, chômage technique qui s'est prolongé en 2021 pour une grande partie des travailleurs.

Bénéficiaires admissibles

La demande d'intervention porte sur un total de **508 travailleurs licenciés par l'entreprise Finnair Oyj et un sous-traitant**. 500 des bénéficiaires admissibles participeront aux mesures. 44 % des personnes admissibles sont des femmes, la tranche d'âge la plus touchée étant celle des 30-54 ans. La tranche d'âge des 55-64 ans est la deuxième plus importante (28,20 %) et pourrait rencontrer des difficultés supplémentaires pour réintégrer le marché du travail.

Les conséquences sociales des licenciements devraient être considérables pour les travailleurs de la région d'Helsinki-Uusimaa, où Finnair a son centre opérationnel et où le nombre de demandeurs d'emploi au chômage a augmenté de 22,5 % entre février et avril 2020.

Services personnalisés

Les services personnalisés devant être fournis aux travailleurs et aux indépendants comprennent les actions suivantes: les mesures d'accompagnement individualisé et autres mesures préparatoires, les services en faveur de l'emploi et des entreprises, les formations, les primes à l'embauche, les subventions de démarrage et l'indemnisation des frais de voyage, de séjour et de déménagement. Les mesures devraient inclure et soutenir tous les travailleurs, sans discrimination aucune et quelle que soit leur nationalité.

Le Parlement se félicite de **l'offre de formations aux bénéficiaires**, notamment des cours dans des domaines tels que l'intelligence artificielle, la sécurité numérique et la robotique. Il salue en outre l'utilisation par la Finlande des **primes à l'embauche** pour réduire les coûts salariaux des bénéficiaires, ainsi que des subventions de démarrage pour promouvoir la création d'activités professionnelles.

Les députés se réjouissent que la Finlande ait élaboré l'ensemble coordonné de services personnalisés en concertation avec un groupe de travail.